LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE
RHUM CHAUVET
EXIGEZ-LA PARTOUT

75e Année. — N° 9. Le numéro : 25 centimes. JEUDI 9 JANVIER 1930.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 22.00 ; 6 mois, 40.00 ; 1 an, 76.00 — France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00 — Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00 — Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter, 6. TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37. LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07. PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.

Chèques postaux 87 Lille

Grande Vente DE SOLDES DE FIN D'ANNÉE AUX CHAUSSURES DOLLY 20, rue de Lannoy ROUBAIX RABAIS considérables

BILLET PARISIEN

La pierre dans la mare aux grenouilles

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 8 JANVIER (MINUIT).

L'énergique intervention de M. Tardieu à la Conférence de La Haye a opportunément rappelé à la réalité les esprits trop facilement enclins à accepter les promesses allemandes comme argent comptant. Ce que la France est allée chercher à La Haye, c'est non pas une vague formule de liquidation de la guerre permettant à nos anciens ennemis de ne prendre aucun engagement précis et préparant ainsi les plus graves litiges, mais un texte clair et explicite, engageant la responsabilité de l'Allemagne. Autrement dit, cette seconde Conférence de La Haye doit être pour l'opinion française autre chose que ces congrès politiques où les difficultés et divergences d'opinions sont aplanies grâce à des motions ambiguës rappelant le fameux nègre blanc.

Mais cette volonté française indispose les envoyés du Reich, qui hésitent à assumer au nom de leur pays des responsabilités qu'ils estiment trop lourdes pour leurs épaules. Le peuple allemand a été bercé dans cette idée que le plan Young n'était pas plus définitif que le plan Dawes. M. Stresemann lui-même croyait faire la part belle au nouveau système des réparations en lui accordant dix ans d'existence.

Cette opinion étant ancrée dans l'esprit de leurs compatriotes, les délégués de l'Allemagne à La Haye ne veulent envisager ni les paiements de l'arriéré en cas de moratoire, ni les saisies des gages qui donneraient aux réparations une réalité dont ils ne sauraient s'accommoder.

Que dirait le docteur Schacht si le Gouvernement d'Empire liait l'Allemagne aux destinées du plan Young?

M. Tardieu ayant dénoncé les arrière-pensées allemandes, ses fermes déclarations ont produit au delà du Rhin l'effet d'une pierre dans la mare aux grenouilles; l'émotion que traduisent les commentaires de la presse allemande montre en tout cas combien l'intervention de notre Président du Conseil était nécessaire. Nous voulons rapporter de La Haye autre chose qu'un chiffon de papier!

R...

COSTES ET CODOS A L'ASSAUT DES RECORDS

Paris, 8 janvier. — Le *Point-d'Interrogation est* à nouveau prêt à prendre son vol pour conquérir de nouveaux titres. Cette fois, ce sont les records du monde de vitesse de 1.000 et 2.000 kilomètres avec 500 et 1.000 kilos de charge, qu'il va tenter de s'attribuer sur le circuit de Narbonne. Costes et Codos quitteront Villacoublay pour Istres, dès que le temps le permettra.

MORT DE M. FERDINAND RÉAL

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA PRESSE RÉPUBLICAINE DÉPARTEMENTALE

Nous avons le très vif regret d'apprendre la mort de notre confrère, M. Ferdinand Réal, président d'honneur de la Presse républicaine départementale de France, décédé à Guîtres (Gironde), dans sa 59e année.

M. F. Réal avait tenu une place importante dans la presse républicaine des départements où il jouissait de la plus haute considération.

M. Ferdinand Réal avait abandonné la carrière universitaire en 1871 pour fonder à Libourne, avec Jules Steeg, un journal républicain. Il avait été condamné deux fois par le gouvernement du 16 mai, pour ses polémiques républicaines contre le gouvernement du maréchal Mac Mahon. Il avait dirigé ensuite divers organes républicains de province et avait été rédacteur en chef de la « Petite Gironde », de 1901 à 1910.

Ecrivain de talent, connaissant à fond l'histoire de la troisième République dont il avait vécu intensément toutes les phases et pour laquelle il avait bataillé, M. Réal est mort, peut-on dire, la plume à la main.

Il y a quelques jours seulement qu'il avait dû interrompre sa collaboration à la « Petite Gironde » qui s'honorait de le compter encore parmi ses rédacteurs.

Très versé dans les questions d'enseignement, il publiait à la date du 4 janvier, sur le rôle des Conseils de l'Université et, notamment, du Conseil supérieur de l'Instruction publique, un article très remarqué.

Nous présentons à sa famille, à M. Maurice Réal, son fils, qui fut notre collaborateur, et à la « Petite Gironde », l'expression de nos très vives condoléances.

LETTRE DE BRUXELLES

MARIAGE DE PRINCES

(*De notre correspondant particulier*)

BRUXELLES, 8 JANVIER 1930.

Le mariage de la princesse Marie-José avec le prince Humbert intéresse tout le pays. Même ceux qui n'ont aucune sympathie pour le régime fasciste ne peuvent s'empêcher de suivre avec une attention soutenue les événements qui se déroulent à Rome. Et l'opinion publique, à quelque domaine de la politique qu'elle appartienne, souhaite que les noces princières continuent à se dérouler dans la joie et l'enthousiasme. On vit ici avec l'appréhension d'un attentat. Chaque jour, le bruit circule qu'une bombe a été jetée au passage des familles royales réunies à Rome. Et comme une traînée de poudre, la rumeur se répand. Et dans les rédactions de journaux les coups de téléphone pleuvent. Ce sont des amis ou des abonnés qui, anxieusement, demandent des nouvelles.

Un crime odieux et lâche, en l'occurrence, soulèverait la réprobation nationale. « Nous souffrons, me disait ces jours-ci, un exilé politique italien, de ce que notre mouvement coïncide avec la propagande insensée et criminelle des Soviets. Ceux-ci sont des bandits qui ne reculent devant rien et qui se camouflent volontiers du masque antifasciste pour poursuivre la réalisation de leurs desseins. » Il y a peut-être du vrai dans ces paroles. Malheureusement, le récent attentat manqué à Bruxelles, contre le prince Humbert, n'était pas dû à un bolcheviste. Quoi qu'il en soit, on touche du doigt le danger, pour un parti battu, d'employer la bombe ou le poignard pour réussir. Il attire à lui immédiatement les éléments troubles, suspects, malsains des populations, lesquels recherchent dans les révolutions beaucoup plus la satisfaction de leurs mauvais instincts que le triomphe de la liberté.

A côté des sourdes appréhensions que nous causent les criminelles menaces découvertes un peu partout à propos du mariage princier, il y a la grande idée que la princesse Marie-José n'oubliera sa patrie réelle lorsqu'elle sera dans sa patrie d'adoption et que son intelligence, sa grâce sauront augmenter la cordialité des relations entre la Belgique et l'Italie. L'accueil qui lui est fait là-bas, l'enthousiasme avec lequel notre famille royale est reçue, l'amitié que lui témoignent le Vatican, la Maison de Savoie et le Grand Conseil fasciste permettent sur ce terrain de grandes espérances.

Certes, il n'est pas dans le caractère belge d'accepter la dictature. Mais il n'est personne ici qui ne se rende compte que le fascisme a sauvé l'Italie et peut-être l'Europe du bolchevisme. Au surplus, de même que nous n'admettrions pas qu'un pays quelconque intervienne dans nos affaires, ainsi le bon sens nous interdit de nous immiscer dans la politique intérieure de l'Italie.

Mais il n'en est pas de même pour la politique extérieure. L'Italie et la Belgique ont de multiples affinités: ne parlons pas de l'art, de la formation intellectuelle, de l'idéal esthétique du Belge et de l'Italien. Même nos grands peintres flamands ont le culte de l'Italie. Au point de vue économique, industriel, commercial, colonial, il y a d'énormes avantages à conquérir. Enfin, au point de vue « européen », une alliance belgo-italienne serait de nature à stabiliser et à fortifier notre indépendance. Et l'idée grandit de plus en plus, dans les milieux sains de la politique — je ne parle pas seulement des politiciens — qu'une entente loyale et cordiale de la Belgique, de la France et de l'Italie, incomparable bloc latin, en vue de la paix de l'Europe, constituerait une force bien plus grande que tous les traités de Genève, de Locarno ou de La Haye.

Puisse notre charmante petite princesse être à la hauteur de toutes ces nobles inspirations.

S...

Le tour du monde en avion en dix jours

Cleveland, 8 janvier. — M. Harry Husted prépare une randonnée aérienne autour du monde, qu'il espère effectuer en dix jours. Il partira avec trois compagnons, sur un avion que pilotera James Dayle, de San-Francisco. L'un des deux passagers sera un navigateur qui n'est pas encore désigné.

M. Husted a l'intention de partir le 15 janvier, de voler jusqu'à Francisco d'où sans atterrir, il traverserait le lendemain le Pacifique. Il ferait ensuite escale à Honolulu pour renouveler sa provision d'essence, puis il partirait à Hong-Kong, et de là à travers la Chine et la Sibérie, en Russie, en France et en Angleterre, en traversant l'Atlantique du littoral de l'Irlande.

Quatre officiers aviateurs anglais sont tués en Égypte

Londres, 8 janvier. — Selon l'« Evening Standard », quatre officiers aviateurs, MM. Greenslade, Galpin, Chilman et Green, ont été tués dans une collision d'avions en Egypte.

Le mariage du prince héritier d'Italie et de la princesse Marie-José de Belgique a été célébré hier à Rome

LE PRINCE HUMBERT

LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ

Rome, 8 janvier. — Une foule immense s'est massée, dès l'aube, aux abords du Quirinal, pour voir passer les princes et les personnalités invitées à la cérémonie du mariage du prince héritier avec la princesse Marie-José de Belgique, et pour saluer les nouveaux mariés après la célébration de la cérémonie.

Le temps est superbe ; la ville entière est en fête. Dans la plupart des rues, les fenêtres sont décorées avec les drapeaux italiens et belges. Les trois palais du Capitole sont réunis par de larges couloirs permettant aux invités de circuler facilement à l'intérieur des palais sans sortir sur la place du Capitole. De nombreux avions évoluent au-dessus du Quirinal.

Le cortège royal, formé par les hauts dignitaires de la Cour qui marchaient en tête, par le roi des Belges et de sa fille, la princesse Marie-José, le prince héritier d'Italie et la

LE COSTUME DE SARDINIÈRE QUI A ÉTÉ OFFERT A LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ PAR LES SARDINIÈRES ITALIENNES

Ce costume est en satin rouge et blanc orné de broderies de couleurs multiples. (W.W.P.)

reine d'Italie, de roi d'Italie et la reine des Belges, ainsi que par les autres souverains, les princes des maisons royales et les autres invités, au nombre de soixante-dix, a traversé le salon pendant que, sur son passage, s'inclinaient, dans une révérence profonde, les membres du corps diplomatique et les hauts dignitaires de l'Etat.

Au cours de la cérémonie nuptiale, la princesse Marie-José portait une toilette de velours blanc avec grand manteau de velours blanc également, d'une longueur de sept mètres, bordé d'hermine et doublé de satin blanc rehaussé d'argent.

Le cortège est arrivé un peu avant dix heures, à la chapelle Pauline, où il était attendu par l'archevêque de Pise, le cardinal Maffi, qui se tenait debout devant l'hôtel.

A son arrivée, le cortège a été accueilli par l'ancien hymne de Sardaigne. A l'entrée des souverains dans la chapelle, le grand aumônier de la Cour leur a présenté l'eau bénite avec un aspersoir en or.

LA CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Quand les souverains, les princes et les invités eurent pris place dans les fauteuils qui leur étaient réservés, le cardinal Maffi a procédé à la célébration du mariage.

Se tournant vers le prince du Piémont, le cardinal lui a adressé la demande rituelle, à laquelle le prince n'a répondu qu'après avoir consulté du regard son père, qui a exprimé son consentement.

Le cardinal a adressé la même demande à la princesse Marie-José qui, émue, a répondu « oui » après avoir obtenu le consentement de son père.

Quatre princes de la Maison de Savoie tenaient, étendu au-dessus de la tête du prince héritier et de la princesse Marie-José, le velum rectangulaire utilisé pour le mariage des princes héritiers d'Italie.

Le cardinal Maffi, à l'invitation du roi, a commencé la cérémonie. Il a réuni dans ses deux mains, la main des fiancés, puis il a prononcé la formule sacramentelle et a donné une triple bénédiction. Le cardinal a ensuite

(Keystone View et Cie.)

LE CADEAU OFFERT PAR LE PARTI FASCISTE

à l'article 99 du code civil italien.

Le cortège s'est ensuite reformé, mais cette fois venaient en tête les deux nouveaux mariés qui étaient suivis par le roi des Belges, les autres souverains et les invités.

Le cortège, après avoir suivi le même trajet, est arrivé à la salle du Trône où parvenaient les acclamations enthousiastes de la foule qui emplissait la place du Quirinal.

Les époux, le roi et la reine des Belges, le roi et la reine d'Italie, ont paru au balcon du palais, accueillis par des ovations délirantes.

Le cortège, s'étant reformé, s'est rendu dans la salle Saint-Jean où le président du Sénat, faisant fonctions d'officier de l'état civil, a signé la transcription de l'acte de mariage sur les registres de l'état-civil. Cette formalité remplie, le cortège est revenu dans la salle du Trône où le prince de Piémont et sa femme, debout au milieu de la salle, ont reçu l'hommage des dames et des gentilhommes de la Cour, qui ont défilé devant eux.

LA VISITE AU PAPE

Le prince de Piémont et la princesse Marie-José sont ensuite allés au Vatican, pour rendre visite au Pape. Ils ont été vivement acclamés par l'énorme foule massée sur le parcours du Quirinal au Vatican.

UN HOMMAGE AU SOLDAT INCONNU

Les souverains et les princes participant à la cérémonie nuptiale ont assisté à un déjeuné servi dans la salle de bal du Quirinal.

L'après-midi les jeunes époux, accompagnés par une escorte de cuirassiers, sont allés rendre hommage au Soldat inconnu. Ils ont été accueillis par les autorités de la ville avec les honneurs militaires et acclamés avec enthousiasme par la population.

UNE GRANDE REVUE AÉRIENNE EN L'HONNEUR DES NOUVEAUX ÉPOUX

Rome, 8 janvier. — Trois cents avions italiens participeront jeudi à la revue qui aura lieu à Rome en l'honneur des nouveaux époux. Un carroussel aérien aura lieu sous la direction du commandant Valla. Les appareils formeront ensuite six cercles de mille mètres de diamètre. La manifestation aérienne se terminera par un défilé en formation serrée.

(*Lire la suite page 2.*)

La question des sanctions à La Haye

La Haye, 8 janvier. — La délégation française a tenu ce matin une longue et importante délibération sous la présidence de M. André Tardieu, en vue d'arrêter sa position à l'égard du régime juridique futur entre l'Allemagne et ses créanciers, à la suite de la mise en application du plan Young. Il s'agit, en d'autres termes, de déterminer dans quelles conditions des sanctions pourraient à nouveau jouer contre le Reich en cas de manquement à ses obligations.

On sait que le rapport des experts prévoit la suppression du Comité des réparations qui, jusque-là, était chargé de constater les manquements de l'Etat débiteur. Quel sera désormais l'organisme de constatation ?

Le gouvernement français avait proposé la création d'un Tribunal arbitral spécial, mais cette intention a été désapprouvée par les représentants allemands qui ont soutenu l'idée qu'il était inutile d'instituer une juridiction nouvelle, alors que la Cour internationale de justice pouvait très normalement remplir cet office, la délégation française s'est ralliée à cette procédure qui donne toutes garanties.

D'autre part, si la Cour de La Haye proclame le défaut de paiement de l'Allemagne, et si le Reich s'obstine, après cette décision, à ne pas continuer ses paiements, il est bien évident que l'Allemagne, déchirant elle-même de ses propres mains l'accord sur le plan Young, les puissances créancières se retrouveraient alors sous le régime général du traité de Versailles avec toutes les conséquences qui peuvent en résulter du point de vue de l'application des sanctions.

A la fin de la matinée, M. Tardieu s'est rendu auprès de M. Snowden, avec lequel il s'est entretenu de cette question.

Les travaux de la journée de mercredi

La Haye, 8 janvier. — Les deux Commissions de la Conférence n'ayant pas siégé, la journée a été consacrée aux conversations particulières entre les délégués, tandis que les experts examinaient les textes relatifs aux questions techniques encore en suspens: moratoire, date des paiements, chemins de fer, etc. Leur travail sera terminé demain et l'on connaîtra exactement, le soir, les questions sur lesquelles il subsiste un désaccord.

D'autre part, la délégation française a communiqué à la délégation allemande, une note résumant les idées générales sur le régime juridique qui s'appliquera dorénavant à l'Allemagne et à ses créanciers. Il importe, en effet, de prévoir l'éventualité où les dirigeants du Reich refuseraient de continuer à exécuter le plan Young et de prendre des mesures pour empêcher une telle situation de se produire ou y parer.

La Commission des réparations allemandes abordera, demain matin, cette question des sanctions, ensuite elle examinera les conditions de la mobilisation de la première tranche.

Vendredi, elle procédera à une deuxième lecture du protocole final d'application, de sorte qu'à la fin de la semaine, elle sera bien près d'avoir terminé ses travaux.

Il ne restera plus à régler que le statut de la Banque internationale des paiements. Ce sera la tâche du Comité spécial convoqué pour le 12. M. Schacht y représentera l'Allemagne. On ne prévoit pas qu'il doive rencontrer de grandes difficultés. Les gouvernements, s'il en reste, auront à les trancher.

Dans le même temps la Commission des réparations orientales aura à résoudre la liquidation des réparations hongroises qu'elle abordera dès samedi. Dans ces conditions, on croit généralement que la Conférence de La Haye pourrait, sauf imprévu, clore sa session vers le 16 janvier.

(*Lire la suite page 2.*)

Une femme reste endormie...

Lyon, 8 janvier. — Une femme d'allures bizarres pria, dimanche soir, un agent de la circulation, place Bellecour. Devant le commissaire de police, elle déclara se nommer Marie Lemoule, trente-cinq ans, demeurant 101, boulevard Emile-Zola, à Oullins.

— Je suis assaillie par le remords, dit-elle. On m'a confié plusieurs centaines de mille francs pour les jouer à la Bourse. J'ai joué et je les ai perdus.

Le commissaire l'invita à aller se coucher et à revenir le lendemain ; mais elle disparut et on ne la trouva qu'hier soir, dormant d'un sommeil léthargique dans un square, à la Croix-Rousse. Elle ne s'est toujours pas réveillée.

Il est possible que ses déclarations ne soient pas aussi incohérentes qu'on pourrait le croire, car elle a montré des bordereaux d'agent de change à son nom, prouvant qu'elle jouait des sommes importantes.

MISS POLONIA SE MARIE

Varsovie, 8 janvier. Miss Polonia, Mlle Kostakowna, qui fut, l'an dernier, couronnée comme la plus jolie Polonaise, vient de se marier avec un avocat de Varsovie.

LES ASSURANCES SOCIALES

L'opinion de la Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales du Nord

Continuant à assurer l'hospitalité de nos colonnes aux différentes opinions relatives à l'application de la loi des Assurances sociales, nous publions ci-dessous diverses observations que nous adresse la Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales de la région du Nord:

Voici tout d'abord comment la Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales de la région du Nord comprend l'esprit de la loi:

La loi sur les Assurances sociales, qui porte la date du 5 avril 1928, a été votée et promulguée régulièrement. Le décret portant règlement d'administration publique, que la loi prévoyait, a été signé le 30 mars 1929. L'Office national des Assurances sociales a été constitué.

La loi est basée sur quelques principes généraux qui sont définitivement adoptés.

1° C'est une loi de solidarité nationale. La volonté du législateur de la faire telle apparaît clairement en de nombreux articles. Elle organise nationalement l'interdépendance entre bons et mauvais risques — entre salariés à hauts salaires et salariés à bas salaires; elle établit un fonds national de majorations et de solidarité — une Caisse nationale de garantie. Elle prévoit un mode unique de cotisations et de prestations — un mode unique de constitution de pensions;

2° C'est une *loi de liberté et d'éducation* ouvrières. Le législateur a voulu que le travailleur fût libre de choisir ses caisses d'Assurances sociales, comme son médecin, son hôpital, son pharmacien. S'inspirant du respect du sentiment de la dignité personnelle que les travailleurs ont très vif et de leur répugnance à l'aumône, elle les appelle à cotiser pour s'assurer contre les risques qui les menacent.

Enfin la loi a voulu que les travailleurs fassent partie des conseils d'administration de toutes les caisses dans une proportion égale à la moitié au moins de l'effectif de ses conseils et qu'ils y soient élus par leurs pairs, les travailleurs assurés.

Le ministre du Travail, interprète de la volonté du législateur, a maintes fois affirmé que les libertés garanties aux travailleurs par la loi seraient entièrement respectées et défendues, notamment la liberté d'adhésion aux caisses de leur choix. Il l'a déclaré à la tribune de la Chambre du 27 novembre 1928 (« Journal Officiel » du 28 novembre 1928, p. 2927);

3° La loi des Assurances sociales est établie sur des bases prévisionnelles et actuarielles très solides. Les techniciens les plus qualifiés du pays ont étudié les problèmes ardus que soulève la couverture de chaque risque et, après de longs et consciencieux travaux, ils sont arrivés à des conclusions solidement motivées que les commissions parlementaires compétentes ont étudiées à loisir. Comment ne pas reconnaître que les textes prévoyant les cotisations et les prestations, tant pour les risques de répartition que pour les risques de capitalisation, présentent le maximum de bien-fondé et de garanties.

Enfin, M. le Ministre du Travail a souvent affirmé, depuis le vote de la loi et surtout depuis quelques mois, que la loi des Assurances sociales serait appliquée sans retard le 5 février 1930.

Il l'a promis à la tribune de la Chambre le 19 janvier 1929, il l'a déclaré au Conseil général du Nord en octobre 1929 et à la délégation de la Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales en l'audience qu'il voulut bien lui accorder le 6 décembre 1929.

LA PROPOSITION DU CONSORTIUM

Par lettre du 21 décembre 1929 adressée à M. Loucheur, le Consortium textile de Roubaix-Tourcoing a proposé:

1° Que la charge des Assurances sociales dans les usines du Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing soit supportée uniquement par les employeurs qui accordent les prestations prévues aux ouvriers et à leur famille;

2° Que le système d'application proposée soit basé sur les services actuels d'allocations maladie.

Ces services, créés par le Consortium Textile et gérés par lui seul, organisent, moyennant le paiement d'une cotisation patronale à la charge des usines adhérentes et sans cotisation ouvrière, l'attribution de prestations en cas de maladie des salariés;

3° Que les pensions invalidité-vieillesse soient assurées par répartition;

4° Que pour cette expérience, le Gouvernement fasse confiance aux industriels du Consortium Textile pour une période d'une année au moins.

La Fédération des Sociétés de secours mutuels familiales de la région du Nord n'a pas à se faire juge des intentions de ceux qui ont déposé ce vœu qui, elle le reconnaît, apparaît de prime abord séduisant par certains côtés. Elle examine simplement, par comparaison avec le régime créé par le législateur, les résultats qu'amènerait un système comme celui que préconise le Consortium Textile.

1° La loi des Assurances sociales est une loi de solidarité nationale.

Le vœu du Consortium Textile tend à supprimer en fait cette solidarité pour une branche d'industries dans un centre particulier; il s'agit, en somme, non pas d'appliquer la loi actuelle, mais de lui substituer un régime spécial;

2° La loi des Assurances sociales est une loi de liberté et d'éducation ouvrières.

Le vœu du Consortium textile tend à restreindre fortement cette liberté, à supprimer en fait le rôle éducatif que le législateur a dévolu à la loi.

Le Consortium textile envisage l'inscription d'office de tous ses ouvriers à la Caisse patronale. M. le Ministre n'a pas manqué de faire observer « que cette modalité est en contradiction formelle avec le système fondamental de la

LA PHOTOGRAPHIE SUR MÉTAL

(Wide World photos.)

LE DOCTEUR P.-H. CARR, ÉTUDIANT GRADUÉ DE CORNELL, TRAVAILLANT SOUS LA DIRECTION DE M. E.-K. RICHTMYER, RÉVÈLE DES IMPRESSIONS PHOTOGRAPHIQUES SUR DES SURFACES DE MÉTAL

L'ÉQUIPAGE DE QUATRE CHEVAUX HONGROIS OFFERT PAR L'AMIRAL HORTY